



# SNUDI.FO

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs  
et professeurs des écoles de l'enseignement public  
Force Ouvrière

## Groupe de travail RASED : Le ministre veut « contractualiser » les « 1 500 enseignants de RASED sédentarisés sur école »

Le SNUDI-FO a participé le 12 février, non sans difficulté, à la deuxième séance du groupe de travail sur « *la difficulté scolaire* » et « *l'expérimentation de nouvelles modalités d'intervention des maîtres spécialisés* » en présence du SNUipp-FSU, du SGEN-CFDT, du SE-UNSA et du SIEN-UNSA(\*) sous la présidence du Directeur de la DESCO et du Secrétaire général du ministère.

### Le ministre veut refaire le coup du protocole

Le SNUDI-FO a refusé de signer le protocole de cadrage que voulait lui imposer le ministre à l'ouverture de la séance. Ce protocole entérine la suppression des 3 000 postes de RASED au moment où le rejet des décrets Darcos, qui ont ouvert la voie à ces suppressions, est massif et que l'interfédérale Education nationale FNEC-FP-FO, FSU, FERC-CGT, SGEN-CFDT, SUD Education, UNSA-Education, FAEN « *s'adresse solennellement au gouvernement pour que celui-ci renonce enfin à la totalité des suppressions des postes dans les enseignements scolaires et supérieurs...* ».

Pour le SNUDI-FO, les 3 000 suppressions de postes de RASED doivent être annulées. Dans ce groupe de travail, le ministre veut associer les syndicats à la rédaction d'une note de service qui modifierait radicalement les missions des RASED définies par la circulaire de 2002 et placerait, de fait, ces personnels en dehors du statut de fonctionnaire d'état.

### Un projet de note de service qui transforme les maîtres spécialisés en « personnel ressource »

Le projet de note de service prévoit en effet que ces maîtres spécialisés d'un genre nouveau « *peuvent être présents dans la classe au moment des activités collectives* » et « *apporteront leur expertise à l'équipe enseignante de l'école* ».

Les nouveaux maîtres spécialisés seraient donc des « *personnels ressource* » dont l'essentiel de leur mission serait d'aider les enseignants à faire face à la difficulté scolaire sans pouvoir eux-mêmes utiliser leur qualification (CAPA-SH) en direction et pour le plus grand profit des élèves.

### Des maîtres spécialisés avec des missions définies par le conseil d'école, école par école

Leurs missions ne seraient plus définies avec précision et leur qualification (CAPA-SH) serait niée.

Ainsi la note prévoit qu'ils « *contribuent en tant que de besoins à l'aide personnalisée* », qu'ils puissent « *Animer des groupes d'aide spécialisés ou, si cela éat nécessaire des classes entières* »

Enfin, « *les modalités de mise en état de ces aides spécialisées devront être inscrites explicitement dans le projet d'école* »

Ces missions seraient donc soumises au conseil d'école et pourraient par conséquent être modifiées à tout moment selon les desideratas du conseil d'école.

### **Des maîtres spécialisés en dehors du statut, sous contrat avec le conseil d'école**

A la question de savoir par qui et comment seraient définies précisément ces diverses possibilités le ministre répond que c'est « *au sein de chaque l'école dans un échange positif entre toutes les parties concernées* ».

Les personnels spécialisés affectés sur ces postes seraient donc contraints à une négociation permanente sur la forme de leurs interventions, leur nature, leur durée...

C'est l'introduction d'une relation contractuelle dans le statut pour ces enseignants qui ne seraient donc plus totalement fonctionnaires d'état avec des missions définies de manière identique sur tout le territoire national.

C'est le contrat dans le statut prôné par la commission Pochard qui vantait les mérites de l'autonomie des établissements et que la récente proposition de loi sur les EPEP vise à institutionnaliser.

Le SNUDI FO ne validera pas ce projet de note de service.

### **Il demande au ministre :**

**- que soient intégralement respectées les missions des personnels de RASED définies par la circulaire de 2002.**

**- de restituer les 3 000 postes de RASED. C'est le sens de l'adresse du 11 février au ministre de toutes les Fédérations de l'Education nationale.**

**Les décrets du 18 mai et du 31 juillet doivent être retirés c'est l'exigence des 75% de grévistes et des milliers de manifestants du 29 janvier. Ne pas en tenir compte serait lourd de conséquences.**

***Le SNUDI-FO appelle les enseignants du 1<sup>er</sup> degré à se regrouper pour décider des moyens pour obtenir les annulations et les ouvertures de classes nécessaires, le maintien de tous les postes de RASED.***

*Montreuil le 13 février 2009*

***(\*) SIEN-UNSA : Syndicat des IEN de l'UNSA Education.***